



**HAL**  
open science

## Introduction générale : catégories et genre au croisement des disciplines

Ferruccio Ricciardi, Arnaud Lechevalier, Marie Mercat-Bruns

### ► To cite this version:

Ferruccio Ricciardi, Arnaud Lechevalier, Marie Mercat-Bruns. Introduction générale : catégories et genre au croisement des disciplines. Lechevalier Arnaud (coord.); Mercat-Bruns Marie (coord.); Ricciardi Ferruccio (coord.). Les catégories dans leur genre : genèses, enjeux, productions, Teseo Press, pp. 9-22, 2022. hal-03586898

**HAL Id: hal-03586898**

**<https://cnam.hal.science/hal-03586898>**

Submitted on 24 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# Introduction générale : catégories et genre au croisement des disciplines

FERRUCCIO RICCIARDI, ARNAUD LECHEVALIER  
ET MARIE MERCAT-BRUNS<sup>1</sup>

## Une prémisse : le « travail » de catégorisation et le genre

Comment le genre façonne-t-il les catégories d'appréhension du monde social et des sciences sociales elles-mêmes ? Et comment ces catégories contribuent-elles à produire du sens et des pratiques dans le cadre des relations de genre ?

Dans un article publié en 1991 (et traduit en français une dizaine d'années plus tard), l'historienne allemande Gisela Bock interrogeait les multiples dichotomies qui ont permis (et permettent encore) de penser les relations socialement construites entre hommes et femmes ainsi que l'écriture de leur passé (Bock, 2010). Si les couples travail/famille ou public/privé se révèlent ancrés dans la culture et l'histoire occidentales, d'autres oppositions ont surgi au fil des débats intellectuels et des controverses féministes (par exemple les couples égalité/différence ou intégration/autonomie) et ont été identifiées comme nouvelles sources de hiérarchie et d'exclusion. Le concept de genre lui-même, en raison de son caractère processuel (la construction sociale des sexes), relationnel (l'opposition masculin/féminin) et hiérarchique (le rapport de pouvoir entre les sexes), met

---

<sup>1</sup> Ferruccio Ricciardi est chargé de recherche au CNRS et membre du LISE (CNAM-CNRS) ; Arnaud Lechevalier est maître de conférences en économie à l'Université Paris I Sorbonne et membre du LISE (CNAM-CNRS) ; Marie Mercat-Bruns est maîtresse de conférence en droit privé au CNAM et membre du LISE (CNAM-CNRS).

l'accent sur sa propre fonction de « diviseur », au sens d'un système de relations sociales produisant deux sexes posés comme antagonistes. Ainsi, le genre ne serait qu'un système de bi-catégorisation hiérarchisé entre les sexes et les valeurs et représentations qui leur sont associés (Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2012). Depuis son émergence dans le champ des sciences sociales et par-delà ses différentes déclinaisons au plan aussi bien théorique que politique, le genre fonctionne comme principe pour appréhender cette organisation duale, hiérarchique et inégale de la société (Scott, 1986 ; Guillaumin, 1992 ; Heritier, 1996 ; Delphy, 2009).

La catégorisation, au sens de processus sociocognitif permettant de produire de l'ordre entre choses diverses, voire disparates (Bowker et Leigh Star, 1999 ; Jenkins, 2000), répond ici aux critères de division, de polarisation et d'organisation des rapports sociaux tels que le genre les envisagent. Fruit d'une activité exercée par plusieurs instances, dont les pouvoirs d'assignation sont variables, elle se traduit par l'élaboration de catégories de nature variée par lesquelles les individus, les groupes et plus généralement la société sont désignés et décrits, mais aussi par des opérations cognitives et pratiques par lesquelles la réalité sociale est pensée et perçue. Loin d'être anodines, les catégories de représentation et d'action sur la société constituent des véritables « faits sociaux » (Martiniello et Simon, 2005). C'est pourquoi il importe de considérer tout à la fois les acteurs de la catégorisation (y compris les chercheurs et chercheuses en sciences sociales), les luttes et controverses autour du fonctionnement comme de la légitimité des catégories (en substance les usages sociaux dont ces catégories font l'objet), la rationalité sous-jacente aux processus de catégorisation (en termes de production de hiérarchies et de pratiques d'évaluation) (Lamont, 2012). Autrement dit : toutes les opérations qui permettent de passer de la classification (les règles, les principes) au classement (la mise en ordre) (Douglass, 1999).

Si l'approche en termes de genre procède en elle-même d'un travail de catégorisation, elle a également contribué au renouvellement des objets comme des méthodes dans différents champs disciplinaires. Le travail scientifique, quant à lui, a joué et joue en un rôle majeur dans la production des catégories visant à mettre en évidence, à analyser et aussi à signifier les relations de genre, par exemple dans les « sciences sociales du travail » (Laufer, Marry et Maruani, 2003) et plus généralement dans les sciences sociales (Chabaud-Rychte, Descoutures, Varikas et Devreux, 2010). On assiste ainsi à un double mouvement : d'une part, le genre a contribué à transformer les sciences sociales tout en permettant de renouveler les catégories conceptuelles (par exemple le travail domestique, l'égalité professionnelle, le droit de la non-discrimination ou le *gender mainstreaming*) ; d'autre part, les disciplines se sont emparées, à leur tour, de la problématique du genre pour remodeler certaines catégories cognitives, grilles d'interprétation, méthodes et indicateurs (par exemple dans l'étude de la division sociale du travail, des situations de discrimination ou des politiques publiques et de l'action collective) (Lechevalier dans cet ouvrage, *infra*).

L'exemple du champ du « travail » est, à cet égard, particulièrement significatif. L'introduction des catégories de sexes et de rapports sociaux de sexe dans la tradition de la sociologie et de l'histoire du travail françaises a produit une double rupture tant conceptuelle qu'épistémologique : tout d'abord, la prise en compte de la dimension sexuée des rapports de travail a conduit à étendre le périmètre de la notion de travail, en intégrant le travail domestique et en mettant l'accent sur l'articulation entre activités de production et de reproduction ; ensuite, la valorisation de la problématique du genre a permis de pointer du doigt les processus de discrimination et d'exclusion sociale découlant de la division sexuée du travail (Hirata et Kergoat, 2005 ; Schweitzer, 2002 ; Thébaud, 2007). De même, en droit, la réception du principe de l'égalité des sexes a étendu le périmètre de la

loi aux relations engendrées par le travail et a saisi la problématique des discriminations liées à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle (par exemple en pointant les inégalités de traitement fondées sur la maternité et la parentalité) (Mercat-Bruns, 2016).

### **Présentation de l'ouvrage : catégories genrées et sciences sociales et juridiques**

C'est en partant de cette perspective de fertilisation croisée entre catégories genrées et disciplines s'intéressant au genre (sociologie, droit, histoire, sciences de gestion, science politique et sciences économiques), que cet ouvrage interroge le « travail » de catégorisation qui investit les rapports de genre dans plusieurs domaines. Issu d'une série de séminaires de l'axe « Genre, droit, discriminations » du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris, les contributions réunis ici visent à montrer le lien étroit entre les relations de genre et les catégories (de type juridique, administratif, statistique, gestionnaire, etc.) susceptibles d'en définir les contours ainsi que, sous certains aspects, la signification. Des contentieux récents sur le port du foulard islamique dans les lieux du travail aux transformations des normes de parentalité face à l'homoparentalité et aux nouvelles modalités de « faire famille », de l'octroi des prestations sociales aux migrantes non actives dans l'Europe communautaire aux formes de régulation et (de)qualification du travail à domicile, des statistiques élaborées pour mettre au jour les discriminations à l'embauche aux politiques sociales destinées aux « parents isolés » ou encore aux politiques d'égalité et de la diversité développées dans les entreprises, c'est tout un pan de recherches empiriques et de réflexions théoriques qui est présenté aux lecteurs et aux lectrices.

Plus précisément, dans cet ouvrage il est question d'identifier, puis de retracer les dynamiques qui animent les processus de production des catégories en relation avec le genre. Et de comprendre, par la suite, comment ces catégories sont traversées par des débats, des remises en cause, des conflits, des cristallisations qui conduisent à redéfinir et réinterpréter ces mêmes catégories (ce que la sociologie néo-institutionnaliste qualifie de « moments critiques ») (Collier et Collier, 1991). Cette perspective invite à réfléchir aux modalités d'élaboration des catégories produites et aux mécanismes (institutionnels, sociaux, politiques) qui les alimentent. Elle requiert une inscription sociale et historique des processus de catégorisation qui mobilise une série de variables issues de manière inductive du travail d'analyse empirique et d'un effort poussé de réflexivité (Zimmermann, 2001 ; Zimmermann et Werner, 2003). Ces variables portent, premièrement, sur les *options cognitives* mobilisées (concepts, discours, indicateurs, dispositifs) ; deuxièmement, sur les *forces motrices du changement social* (transformations socio-économiques, progrès technique, mouvements sociaux et d'opinion, luttes collectives, etc.) et, enfin, sur les *échelles de production des catégories* (local/national/transnational et international) et leurs interactions (Berrebi-Hoffmann, Giraud, Renard et Wobbe, 2019). L'ambition de cet ouvrage consiste ainsi à essayer d'éclairer des « notions sous tension » permettant de mieux comprendre les relations de genre et leur évolution. À l'instar de l'épistémologie des archives coloniales, centrée sur l'analyse des typologies (en l'occurrence raciales) au service de l'action gouvernementale et de leurs transformations (Stoler, 2019), il s'agit ici de porter l'attention sur des formes contrastées de savoir qui, lui, ne cesse d'être réaménagé et réélaboré au fil des opérations de représentation des catégories, de production de hiérarchies et de distribution (très souvent inégale) de droits. Car les catégories dont il est ici question interrogent les formes de représentation des

relations de genre, donnent lieu à des hiérarchies multiples, légitiment l'accès aux droits ou bien lui font obstacle.

En problématisant la manière dont les constructions scientifiques influencent les politiques comme les pratiques, il est d'abord question de revisiter la tradition sociologique française sous l'angle du genre, depuis les premiers travaux des durkheimiens sur la « question des femmes » jusqu'au riche ensemble de travaux contemporains dans plusieurs disciplines en sciences humaines et sociales, mais aussi de l'enrichir à partir de regards disciplinaires croisés sur le genre (*première partie*).

En s'attachant à étudier les forces de transformation à l'œuvre, il s'agit ensuite de porter le regard sur la façon dont les catégories sont construites à l'intersection des champs d'action comme des échelles d'observation. À l'articulation du droit et de la sociologie, les normes de « parentalité » sont revisitées par des acteurs multiples afin de souligner les limites d'une vision statutaire de la parentalité à l'aune de nouveaux enjeux sociétaux (homoparentalité, familles recomposées, etc.). L'attention aux normes en jeu (règles de droit, institutions sociales, mœurs) est au cœur d'une réflexion interdisciplinaire sur l'intersectionnalité et les subordinations croisées dans l'étude de cas des femmes licenciées pour le port du voile islamique dans les lieux de travail, un regard qui s'attache à articuler les enjeux de genre à d'autres dimensions des rapports de pouvoir et de domination. L'intersection comme la circulation des catégories se retrouvent aussi bien dans la catégorisation administrative et statistique (*via* l'analyse des discriminations à l'emploi) que dans les politiques pour la promotion de l'égalité et de la diversité en entreprise, dont l'évolution historique témoigne d'une appréhension changeante et pas du tout stabilisée de ces notions (*deuxième partie*).

Cette approche amène enfin à s'intéresser au rôle déterminant des politiques publiques dans l'institutionnalisation ou la remise en cause des catégories du point de vue du genre et des effets qui y sont associés à

partir de différents objets. La première institutionnalisation du travail social laïc au début du 20<sup>e</sup> siècle apparaît ainsi sous l'emprise des hiérarchies de genre, alors même que la pérennisation de ce modèle se retrouve dans les dynamiques actuelles de l'intervention sociale. D'autres éclairages portent sur la régulation du travail à domicile en Italie et en France, révélateur d'inégalités peu visibles mais structurelles, ou sur la construction par les politiques publiques de la catégorie de parents isolé-e-s, que ce soit pour organiser le soutien économique ou l'intégration au marché du travail de ces parents. Enfin, l'analyse des échelles de production des catégories conduit à développer une comparaison à plusieurs échelles territoriales, locales comme internationales, tout en soulignant le rôle de plus en plus déterminant des instances et des procédures (juridiques) de transnationalisation des enjeux et des catégories cognitives, en particulier dans le cadre de l'Union européenne (*troisième partie*).

### **Quelques enseignements : options cognitives, forces motrices, échelles**

À partir de la grille de lecture générale évoquée plus haut, nous pouvons repérer quelques lignes de forces qui se dégagent de la lecture des contributions réunies dans l'ouvrage. L'analyse des modes de construction des catégories cognitives censées appréhender les relations de genre et leurs transformations montre d'abord une emprise croissante de l'expertise (juridique, statistique mais aussi sociologique) à la fois dans l'émergence, la mise en scène et la cristallisation des enjeux sociétaux. Ainsi, il est étonnant de voir comment certaines problématiques qui sont longtemps demeurées invisibles dans les statistiques officielles, souvent pour des raisons politico-idéologiques, ont du mal à pénétrer la sphère du débat scientifique et, plus largement,



celle du débat public. Le court-circuit entre la représentation statistique et sa prise en compte par les chercheuses et chercheurs et les responsables politiques, par exemple, est bien illustré par la trajectoire incertaine de la catégorie de « travail à domicile » (Toffanin) et de la catégorie de « issu/descendant de l'immigration » (Brinbaum). En premier lieu, la persistante sous-évaluation du phénomène de la part de la statistique officielle a contribué à entériner la division sexuée du travail sur la base du principe de séparation entre espace public et espace privé, et ce malgré les efforts déployés par le mouvement féministe afin d'aboutir à la reconceptualisation de la notion même de travail, en intégrant les activités de production et de reproduction dans un seul et unique périmètre. En second lieu, la négation de la catégorie par la statistique (au nom de l'universalisme républicain qui refuse de prendre en compte l'origine ethno-raciale) a conduit à rendre invisible certaines situations de discrimination qui, par ailleurs, tendent à se cumuler (notamment chez les femmes au moment de l'embauche ou plus généralement dans l'emploi).

Sur un autre versant, la catégorisation administrative n'a pas eu moins d'effets sur le plan sociétal, notamment lorsqu'elle est partie prenante des politiques publiques. Ainsi, la catégorie de « parent isolé » fabriquée pour aider de manière ciblée les familles monoparentales, a fait l'objet d'un traitement différencié, voire contrasté, à mesure des interprétations qui orientent, selon les contextes, son opérationnalisation (soutien économique ou aide au retour à l'emploi) (Eydoux). Dans une perspective qui est proche, la catégorie de « parentalité », au croisement des interprétations juridiques et sociologiques, fait figure d'outil administratif fort malléable, en suivant les transformations de la société (famille monoparentale, homoparentalité, famille recomposée, etc.) qui, elles, s'articulent, tant bien que mal, avec les changements intervenus dans le droit (Berton, Bureau et Rist). Le droit constitue non seulement un « filtre » pour enregistrer les changements sociétaux,

mais s'apparente également à une ressource à disposition des acteurs, que ce soit par sa capacité à cristalliser les controverses ou à les rendre plus visibles par la dialectique du procès (Israël, 2009). C'est bien le cas des affaires judiciaires concernant l'usage du foulard islamique dans les lieux de travail (affaires de la crèche Baby Loup et de l'entreprise informatique Micropole), dont la « mise en scène » dans les procès a permis de renverser le stéréotype de la femme voilée cumulant les désavantages, au profit d'une vision davantage revendicative des plaignantes (Lénel et Mercat-Bruns). Celles-ci, en effet, mobilisent les discriminations systémiques dont elles sont victimes pour mieux conduire leur bataille à la fois dans l'espace public et privé, en contribuant par là à esquisser une approche intersectionnelle à la française qui s'inscrit dans une perspective d'émancipation et de performativité.

Les options cognitives se traduisent non seulement dans les dispositifs au sens large, mais aussi dans la production de catégories discursives genrées, à partir des travaux sociologiques qui constituent à cet égard une matrice fondamentale. Une lecture relationnelle de la pensée d'Emile Durkheim, par exemple, permet de nuancer les positions essentialistes et conservatrices qu'on lui attribue souvent, à la faveur d'un discours qui fait largement écho à la doctrine féministe et modérée de « l'égalité dans la différence », très répandue pendant la Troisième République. Ainsi, la relation conjugale fonctionne sur la base de l'égalité dans la sphère privée et de la différence dans le monde social (Berrebi-Hoffmann). De même, l'apport de l'école durkheimienne (quoique marginal) à l'étude de ce qu'on qualifiait à l'époque d'énigme sociologique conduit à repenser la catégorie de femme elle-même, et ce à l'aune d'une morale des relations de sexe qui tente de concilier protection et émancipation (Lallement). Ces deux exemples, qui puisent dans la tradition de la sociologie française, montrent bien l'importance d'un retour réflexif sur le rôle des sciences sociales (et aussi juridiques) dans la concep-

tion, la diffusion et l'usage des catégories dans les relations de genre. Longtemps androcentrées par leurs problématiques, leurs méthodes et leurs auteurs, les sciences sociales en France ont progressivement intégré la perspective du genre (grâce aussi à la féminisation du corps des enseignants-chercheurs) et ont également eu un impact, certes inégal, sur les politiques publiques (Lechevalier). Il suffit de rappeler, entre autres choses, les controverses autour du travail domestique (en histoire et en économie), de l'égalité professionnelle et du plafond de verre (en sociologie), du *gender mainstreaming* (en sciences politiques), de l'intersectionnalité (en sociologie et en droit), de l'égalité salariale et de la diversité (en sociologie et en sciences de gestion), pour mesurer le poids que ces opérations de catégorisation ont pu avoir dans la définition de nouveaux objets d'études ainsi que dans l'élaboration de nouveaux concepts, des méthodes d'enquête, des indicateurs ou même des orientations épistémologiques (Lechevalier).

La critique féministe est sans doute parmi les principales « forces motrices » susceptible d'influer sur la formalisation des catégories genrées, aussi bien lorsqu'elles s'estompent face à la persistance de la division sexuée du travail, comme dans le cas de l'émergence du travail social d'inspiration laïque en France au début du 20<sup>e</sup> siècle, dont la logique des sphères séparées reste difficiles à briser malgré le volontarisme des fondatrices des Maisons sociales (Bousquet), ou dans le cas du travail domestique, qui reproduit l'asymétrie de pouvoir propre aux relations de genre dans la sphère familiale (Toffanin). La combinaison du féminisme avec d'autres forces de changement social, qu'il s'agisse, par exemple, du libéralisme économique ou de l'internationalisation, notamment à l'échelle européenne, de la question du genre, nous éclaire autrement sur la nature et l'interprétation des catégories et, de surcroît, nous ouvre la voie à l'analyse de l'articulation des échelles de production de ces mêmes catégories.

La multiplication des échelles et leur restructuration (*rescaling*) permettent de prendre en compte des espaces de régulation multi-situés. Elles constituent des régimes d'opportunités et de contraintes pour les acteurs et les actrices qui, à leur tour, tentent sans cesse de les influencer ou modifier (Brenner, 2019).

En suivant cette perspective, en France, les notions d'égalité et de diversité au travail sont traversées par de nombreuses logiques d'action qui s'inscrivent dans différentes échelles ayant une dimension à la fois institutionnelle, spatiale et temporelle (Bender et Ricciardi). Par exemple, à la notion de travail à valeur égale, déjà présente dans les conventions collectives de l'entre-deux-guerres, commence à s'opposer, à partir des années 1950-1960, celle d'égalité de traitement, qui est par ailleurs redevable du discours européen sur la lutte contre les discriminations entre hommes et femmes. Ainsi, à l'échelle européenne, se combinent et se recoupent une critique libérale (les discriminations salariales constituent une entrave au principe de libre concurrence) avec une critique féministe (les discriminations salariales affectent durablement les opportunités d'émancipation des femmes au travail), qui ensuite se greffent sur une critique sociale menée localement par les syndicats français (notamment contre les classifications professionnelles pénalisant le travail des femmes et les « spécialités féminines » du travail). Dans tout autre contexte, l'inscription des affaires sur le port du voile islamique au travail dans l'espace du débat (et du jugement) européen est utilisée comme un levier pour retourner le stigmatisme « national » de l'assignation des femmes plaignantes à un ordre normatif (musulman) supposé être oppressif (Lénel et Mercat-Bruns). On retrouve ce jeu d'échelles aussi dans l'analyse des arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne sur l'octroi des prestations sociales aux travailleurs et travailleuses migrant-e-s, dans lesquels les juges articulent à leur guise les échelles de l'espace transnational de la citoyenneté européenne et de

l'espace national du droit social, en rapportant par exemple le principe de l'égalité de traitement aux différenciations territoriales (Tietze).

On voit bien comment les opérations de catégorisation qui interviennent, directement ou indirectement, dans l'agencement des relations de genre sont comptables d'une inscription à la fois sociohistorique et spatiale, médiée par les sciences sociales et juridiques, en lien avec les rapports qu'elles entretiennent avec les forces motrices de la société et les échelles de production des catégories. Cet ouvrage, composite et pluridisciplinaire, est une contribution à l'élucidation des mécanismes qui président à ces opérations critiques.

## Bibliographie

- Bereni L., Chauvin S., Jaunait A. et Revillard A., 2012, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck.
- Berrebi-Hoffmann I., Giraud O., Renard L. et Wobbe T., 2019, « Categories of Gender and Work in Context: Ways Towards a Research Agenda », in I. Berrebi-Hoffmann, O. Giraud, L. Renard et T. Wobbe (eds.), *Categories in Context: Gender and Work in France and Germany 1900-Present*, New York-Oxford, Berghman Books, p. 1-17.
- Bock G., 2010, « Les dichotomies en histoire des femmes : un défi », *CLIO. Histoire, femmes et société*, n° 32, p. 53-88.
- Bowker G.C. et Leigh Star S., 1999, *Sorting Things Out: Classification and Its Consequences*, Cambridge/London, MIT Press.
- Brenner N., 2019, *New Urban Spaces: Urban Theory and the Scale Question*, New York-Oxford, Oxford University Press.

- Chabaud-Rychte D., Descoutures V., Varikas E. et Devreux A.-M. (dir.), 2010, *Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte.
- Collier R.B. et Collier D., 1991, *Shaping the Political Arena: Critical Junctures, the Labor Movement, and Regime Dynamics in Latin America*, New Jersey, Princeton University Press.
- Delphy C., 2009 [1970], *L'Ennemi principal. Economie politique du patriarcat*, tome 1, Paris, Éditions Syllepse.
- Douglass M., 1999 [1986], *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte-MAUSS.
- Guillaumin C., 1992, *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes & Indigo.
- Jenkins R., 2000, « Categorization: Identity, Social Process and Epistemology », *Current Sociology*, vol. 48, n° 3, p. 7-25.
- Heritier F., 1996, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- Hirata H. et Kergoat D., 2005, « Les paradigmes sociologiques à l'épreuve des catégories de sexe : quel renouvellement de l'épistémologie du travail ? », *Papeles del CEIC*, n° 16 : <http://www.ehu.es/CEIC/papales/17.pdf>
- Israël L., 2009, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lamont M., 2012, « Toward a Comparative Sociology of Valuation and Evaluation », *Annual Review of Sociology*, vol. 38, n° 21, p. 201-221.
- Laufer J., Marry C. et Maruani M., 2003, *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte.
- Martiniello M. et Simon P., 2005, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 2, p. 1-15.

- Mercat-Bruns M., 2016, *Discrimination at Work: Comparing European, French, and American Law*, Oakland, University of California Press.
- Schweitzer S., 2002, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob.
- Scott J.W., 1986, « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, n° 91, p. 1053-1075.
- Stoler A.L., 2019 [2009], *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Thébaud F., 2007, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Editions.
- Zimmermann B., 2001, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éd. Maison des Sciences de l'Homme, 2001.
- Zimmermann B., Werner M., 2003, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales HSS*, vol. 58, n° 1, p. 7-36